

Des juristes prêts à boycotter le travail parlementaire

■ Leurs remarques sur la réforme de la procédure civile ont toutes été balayées.

Ce lundi, la commission Justice de la Chambre examinera, en deuxième lecture, le projet de loi portant réforme de la procédure civile, concocté par le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V).

La réunion s'annonce difficile voire houleuse car l'opposition a peu goûté au fait que tous les amendements qu'elle a déposés ont été balayés.

Ses membres ne sont pas les seuls à manifester une certaine amertume. Ainsi, des experts invités à des auditions par la commission estiment-ils que leur contribution au débat n'a servi à rien.

Hakim Boularbah, professeur de droit judiciaire à l'ULB et bientôt à l'ULg, est de ceux-là. *"Je suis professeur d'université mais aussi avocat, avance-t-il, mon emploi du temps est donc chargé. Pour autant, quand j'ai été invité à m'exprimer à la Chambre, j'ai soigneusement préparé mon intervention et accepté avec plaisir de consacrer une matinée de mon temps à discuter d'un projet important pour les justiciables. Tout cela pour rien."*

Remarques techniques

Hakim Boularbah comprend que certaines options prises par le gouvernement et sa majorité revêtent un caractère politique et ne se discutent guère. *"La suppression de la collégialité et la généralisation du juge unique, prend-il comme exemple, ont été critiquées mais elles constituent un choix politi-*

que et je le conçois. Mais des remarques d'ordre technique ont été formulées par plusieurs experts qui n'étaient pas des fous furieux. Elles avaient pour but d'améliorer le texte, pas de le saborder. On les a pourtant balayées d'un revers de main."

Exemple? *"Le projet de loi a notamment pour objectif de réduire le nombre de cas susceptibles d'entraîner la nullité de la procédure, explique l'avocat. C'est louable. J'ai, avec d'autres, fait remarquer que la suppression envisagée de l'article 867 du code judiciaire risquait, au contraire, d'entraîner davantage de cas de nullité. On ne nous a pas écoutés."*

C'est d'ailleurs ce qui a poussé des juristes flamands à signer une carte blanche dans la presse néerlandophone.

En tout état de cause, Hakim Boularbah n'est pas chaud à l'idée de renouveler une telle expérience: *"Je n'ai plus envie de jouer dans une pièce de ce type, de servir d'alibi au gouvernement. Si on m'appelle encore, je dirai non."*

De maigres économies

Sa réaction rejoint celle d'autres spécialistes du droit civil. Également auditionné devant la commission, le président d'Avocats.be, Patrik Henry, se montre lui aussi très critique. *"Les débats ont été nourris mais il n'en reste rien, se plaint-il. Aucun amendement, même parmi les plus évidents d'un point de vue technique, n'a été adopté."*

Et de regretter que la nouvelle procédure de recouvrement des créances commerciales incontestées entre en vigueur telle qu'elle est, *"malgré ses évidents défauts",* que la collégialité ait été sacrifiée de même que les avis du ministère public devant le tribunal de la famille. *"Tout cela*

pour quelques maigres économies", conclut-il.

L'opposition chagrinée

Ces avis rejoignent ceux de politiques membres de l'opposition. Le député CDH Christian Brot-

corne a récemment déclaré à "La Libre" que *"Koen Geens s'est foutu de nous"*. Son collègue PS Eric Massin lui emboîte aujourd'hui le pas.

"Nous avons mené une opposition constructive, proposé des amendements raisonnables, basés sur les considérations des experts, et tout a été rejeté avec mépris, regrette-t-il. Ainsi, par exemple, de notre suggestion, s'agissant du recouvrement des créances, d'adopter un système unique inspiré du modèle européen. Elle a été écartée au bénéfice d'un dispositif complexe qui prévoit trois régimes différents. Au final, en raison notamment de la généralisation du juge unique ou de l'absence d'avis du parquet devant le tribunal de la famille, ce sont les justiciables les plus faibles qui seront lésés par une réforme qui ne poursuit que des objectifs budgétaires."

J.C.M.

"Je n'ai plus envie de jouer dans une pièce de ce type, de servir d'alibi au gouvernement. Si on m'appelle encore, je dirai non."

HAKIM BOULARBAH
Professeur de droit judiciaire
et avocat